



L'ETOILE DU NORD

ABONNEMENTS
UN AN, PAYE D'AVANCE 50 CTS.
A LA FIN DE L'ANNEE 75 CTS.

L'ETOILE DU NORD

JOLLETTE, JEUDI, 24 FEVRIER 1898

Cens Electoral.

L'honorable Fitzpatrick a introduit la mesure ministérielle qui réglera le droit de voter aux élections fédérales.

Ce système a été suivi pendant longtemps, mais il contenait comme il contenait plus d'inconvénient.

CONFERENCE

M. L. V. Labelle, conférencier agricole officiel, a été invité par les directeurs du cercle agricole de St-Charles Borromée.

COMMUNICATION

Joliette, 22 février, '98. M. l'éditeur de L'ETOILE DU NORD, Cher monsieur, — Veuillez bien me permettre — par l'entremise de votre intéressant journal, — de porter à la connaissance du public de Joliette, le fait qu'un cours d'instruction militaire est donné gratuitement tous les soirs à la salle du marché.

La campagne d'Ontario.

La campagne électorale d'Ontario se poursuit avec vigueur, et les deux partis se disputent le terrain pouce à pouce.

TEMPETE

Dimanche matin a commencé une des plus fortes tempêtes de neige que nous ayons eues depuis longtemps.

Les chemins sont impraticables à cause des bancs de neige. Les trains ont été bloqués jusqu'à ce matin.

Au collèga Joliette

Les élèves du collège Joliette se proposent de chômer dignement la fête de leur vénéré supérieur.

Mort de froid

Jeudi dernier fut trouvé dans un champ de la paroisse de St-Jean de Matha, le corps gelé à mort de Modeste Courtois, du même lieu.

M. le coroner Dr J. C. Bernard, de Joliette, a été appelé, mais vu les informations reçues, il n'a pas jugé à propos de tenir d'enquête.

St-Paul l'Ermite

Le 15 février courant, c'était fête à St-Paul l'Ermite, à l'occasion des mariages de messieurs Emery Chagnon et Napoléon Lapière.

Sous l'habile direction de notre nouveau et zélé curé, l'église avait revêtu ses ornements de fête.

A 9 heures, les cloches sonnèrent à toutes volées, et les mariés entraient au temple accompagnés de leurs bien-aimés parents et de leurs nombreux amis.

M. Emery Chagnon conduisait à l'autel Mlle Albina Lapière et M. Napoléon Lapière Mlle Marie-Ange Payette.

C'est M. l'abbé Joseph Richard qui a béni les mariages et prononcé l'allocution de circonstance.

Nous étions heureux d'entendre de nouveau la voix chaude et éloquent du bien-aimé monsieur Richard qui, pendant six ans, nous a montré par ses exemples le chemin du devoir et de la vertu.

Pendant le mariage, l'orgue était tenu par Mlle Ernestine Marion, et le chœur de chant de la paroisse, aidés de messieurs du chœur de chant de l'Épiphanie, et sous l'habile direction du maître de chapelle, M. Joseph Marion, M. P. P., a fait entendre ses morceaux les mieux choisis.

Après le mariage, les parents et les amis, ont accompagné les nouveaux mariés chez M. Chagnon où les attendait un délicieux goûter.

M. le curé Lesage, accompagné de M. l'abbé Richard et de M. Jos. Marion, député à l'assemblée législative se sont aussi rendus chez M. Chagnon où une magnifique adresse, lue par Mlle Chagnon, fut présentée aux nouveaux mariés qui ont répondu avec habileté et en termes très bien choisis.

Mercredi des Cendres.

Dans l'origine, les cendres n'étaient pas appliquées comme aujourd'hui à tous les fidèles indifféremment; mais seulement à ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque un de ces crimes, pour lesquels l'Eglise avait coutume d'infliger une pénitence publique.

Avant la messe du Mercredi des Cendres, les pécheurs se présentaient à l'église où tout le peuple se trouvait déjà rassemblé. Les prêtres recevaient l'aveu de leurs péchés, puis ils les couvraient de cilices et leur mettaient la cendre sur la tête.

Comme ces pratiques de l'Eglise primitive étaient touchantes! Inspirées par une foi vive et le sentiment intime de la bassesse de l'homme, elles produisaient dans les âmes les plus salutaires influences!

De nos jours, nous nous laissons plus facilement entraîner au vice; mais nous rougirions de réparer le scandale donné. Aussi l'orgueil, l'esprit de révolte contre toute idée de mortification se sont-ils implantés au cœur des générations actuelles.

Sans doute, la loi du Christ reste toujours la même: le ciel doit s'emporter de violence; le disciple n'est pas plus que le maître; il faut que lui aussi il prenne sa croix et la porte; à tout pécheur l'expiation est nécessaire, absolument nécessaire.

A l'approche du saint temps de carême surtout, l'Eglise compte sur les sentiments que doit produire en nous un rite aussi imposant que celui de l'imposition des cendres.

Ces cendres sont faites des rameaux qui ont été bénits l'année précédente, au dimanche des Palmes, le mercredi des Cendres, à l'occasion de la fête de la Semaine Sainte.

Le pontife asperge les cendres avec l'eau bénite, puis il les parfume avec l'encens. Ces rites étant accomplis, il reçoit lui-même de ces cendres sur la tête, par la main du prêtre le plus qualifié dans le clergé qui dessert l'église: le doyen du chapitre dans la cathédrale.

Lorsque l'officiant s'approche pour nous marquer du sceau de la pénitence, nous rappelant la nécessité de la mortification et de l'expiation, acceptons avec humilité, acceptons avec résignation l'arrêt de mort que Dieu lui-même prononcera alors sur nous:

"Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu rentreras dans la poussière."

Soumettons nous à cette sentence, et rappelons nous que c'est pour avoir voulu "être comme des dieux", préférent notre orgueilleuse volonté à celle du Souverain Maître, que nous avons été condamnés à mourir.

Geignons que la mort sera suivie d'un jugement où toutes nos œuvres, nos actions, nos paroles, nos pensées, sont placées dans la balance d'une inexorable justice.

DE CI DE CA

On parle d'une exposition internationale qui aurait lieu à St-Louis (Missouri) en 1903, pour commémorer le centenaire de l'achat de la Louisiane.

Le plus vieux serviteur de la reine Victoria est le géolier Stephen Sweeney, de la Tour de Londres. Il est entré à son service le 14 février 1837.

On dit que la Banque de Paris et des Pays Bas, dont le siège social est à Paris, a maintenant plus de huit millions de dollars placés au Canada, et que cet argent rapporte bon an mal an, un intérêt de 6 1/2 p. c.

Pendant la saison des fêtes, les fermiers du Manitoba ont vendu 47,450 dindes, 20,000 oies et canards, et 184,055 poulets. On dit que cette production a été audessous de la consommation.

Il est entré à Paris, en 1897, près de 125,000,000 de gallons de vin. Cela fait environ cinquante gallons par personne, et comme il faut déduire du bloc de la population parisienne, les enfants en bas âge, les personnes qui n'aiment pas le vin, et celles qui boivent exclusivement du cidre ou de la bière, il est facile de se convaincre que cette boisson est redevenue absolument populaire.

Il faut s'en réjouir, car c'est le vin de France qui fait les bons Français.

En voyage

En voyage comme à la maison, ayez toujours une bouteille de BAUME RHUMAL sous la main.



Frank Lake, Ottawa, Ont.

Enflure Inflammatoire

Monsieur H. était affligé d'une grande douleur dans les jointures, accompagnée d'une enflure si mauvaise qu'il ne pouvait monter se coucher sans se traîner sur les mains et les genoux.

Après lui avoir dit de choses à propos, le Hood's Sarsaparilla, le docteur de l'exercice et en six semaines d'usage de ce remède, il fut entièrement guéri.

L'Union Franco-Canadienne

SA DERNIERE CONVENTION ANNUELLE

On nous écrit de Montréal: C'est le mercredi, 9 février, qu'a été tenue cette assemblée générale, dans les salles du siège principal de l'association, au No 73 de la rue St-Jacques, Montréal.

Cette réunion a eu un grand succès, nous rapportent les grands organes de la presse quotidienne, dans la métropole, et le résultat de ses délibérations aura vraisemblablement le meilleur effet, non seulement pour le progrès de l'Union Franco-Canadienne, mais pour l'affermissement subséquent de la mutualité en général dans la province.

Parmi les cinquante ou soixante sociétés qui avaient tenu à se rendre à cette session plénière de l'U. F. C., on remarquait:

MM. les abbés M. Auclair, curé de St-Jean Baptiste de Montréal, Eug. Lapointe, directeur du petit séminaire de Chicoutimi, Elie J. Auclair, vicaire à St-Jean Baptiste, S. Dubois, vicaire à St-Jacques, J. B. Morin, missionnaire de la colonisation, J. M. A. Denaud, F. X. Larrivé, A. Chénard, Montréal, J. C. Héroux, Joliette, Donat Trudel, Montréal, Napoléon St. André, Ocar Parent, Joliette, George Gauthier, Montréal, Alcide Bertrand, l'Épiphanie, Cyrille Gaiard, St. Joseph de Lac, Ludger Côté, Chas. Bauchesse, Montréal, Salomon Charbonneau, St. François de Sales, L. A. H. Andrieu, Henri L. M. Angé, Montréal, Dr. E. A. Lafontaine, C. A. Gouin, Soré, J. P. N. Gauthier, Trois Rivières, A. L. Bellemare, C. D. Theriault, C. Ethier, Albert Ethier, Montréal, Jérémie Poirer, Joliette, Avila Chartrand, M. J. C. Carot, Montréal, I. E. Parent, St. Jérôme, C. A. Goulet, Joliette, H. Côté, Médéric Sansregret, St. Paul de Joliette, Auguste B. Ileville, Joliette, M. Marchand, J. O. Chartrand, Isaie Moreau, R. Cloutier, Dr. J. I. Desroches, Dr. S. Boucher, Dr. P. Barrette, Montréal, P. V. Ayotte, Trois-Rivières, L. J. E. Hudon, Montréal, L. G. Robillard, sec. gén., U. F. C., Chas. Rho, l'Assomption, A. J. Beaulieu, Arthur Rose, E. H. Teller, Montréal, directeur-proprieétaire de l'ECLAIR.

M. Chev. Desjardins, d'Ottawa, agent général de l'Union St. Joseph de cette même ville, assistait aussi, à titre d'invité. Sur les instances du président, et conformément au désir de l'Assemblée, M. Desjardins adressa quelques mots au congrès, revendiquant avec énergie et conviction, les avantages de la mutualité comparés aux assurances ordinaires sur la vie. Les remarques si justes et victorieuses du confrère mutualiste, à l'encontre de certaines accusations futiles assez généralement portées contre la mutualité, furent vivement applaudies par les sociétaires de l'U. F. C.

M. le président général, l'abbé M. Auclair ouvrit lui-même l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués. Forcé de se retirer, par suite d'affaires pressantes, M. le président général appela au fauteuil pour le remplacer, M. J. M. Amédée Denaud, l'un des vice-présidents de l'association. A la suggestion de celui-ci, et avant le départ de M. le curé Auclair, l'assemblée adopta unanimement des résolutions de sympathie pour son fond teur, dans le deuil qui l'égua, par suite de l'incendie de l'égise et du presbytère de St. Jean Baptiste de Montréal.

Sur proposition de M. le secrétaire général Robillard, on vota aussi des remerciements à M. le curé Auclair qui venait de se démettre officiellement de ses fonctions de Président général dans l'exercice d'aujourd'hui. A la suggestion de celui-ci, et avant le départ de M. le curé Auclair, l'assemblée adopta unanimement des résolutions de sympathie pour son fond teur, dans le deuil qui l'égua, par suite de l'incendie de l'égise et du presbytère de St. Jean Baptiste de Montréal.

Les dépenses de voyages, dûment constatées et encourues par les délégués au Conseil Général, sont remboursables à ceux qui assistent avec exactitude aux séances assemblées du Conseil Général, ainsi qu'à ceux qui n'ont été que temporairement absents, en vertu d'un congé du Président Général.

La première assemblée régulière des membres du Conseil Général aura lieu dans le courant de février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. A compter de cette date, les assemblées régulières du Conseil Général ont lieu tous les ans, dans le courant du mois de février, à la date et l'endroit fixés par le Bureau de Direction, et dont avis est donné par

Dans ce rapport du Secrétaire Général sur les opérations du dernier exercice et les perspectives du prochain, lequel rapport fut reçu aux applaudissements unanimes, on trouve des chiffres fort édifiants sur les développements remarquables pris par l'Union Franco-Canadienne. Nous estimons devoir en relever ici quelques-uns.

Au delà de dix-huit cents aspirants ont sollicité leur admission dans l'U. F. C., d-puis le 1er oct., 1894, date de sa fondation. Sur ce nombre, elle conserve douze cents membres en règle, par suite de la proportion ordinaire des renoncements (apses) dans les associations de ce genre et les compagnies d'assurances régulières. Ses certificats de dotation étant de \$250, \$500 ou \$1,000, la moyenne en est de \$212 porteurs d'un certificat de \$1,000. Sa réserve actuelle étant de \$6,156.72, le crédit proportionnel de chacun de ses adhérents dans cette réserve se trouve être de \$9.94. En 1888, quatre ans après sa fondation, l'Ordre n'ayant que des Forestiers s'aurait encore un crédit proportionnel dans la réserve, que de \$9.98, pour chacun de ses membres. Durant le prochain exercice, l'Union Franco-Canadienne, en su, po, au qu'elle ne conserve que le nombre des sociétaires qu'elle compte actuellement, et cela n'est guère probable, vu qu'elle recrute présentement environ deux cents adhérents par mois — encaissera près de quinze mille piastres de contributions de toutes sortes. Une garantie supplémentaire de dix mille piastres a été souscrite par quelques-uns de ses membres les plus en vue; de sorte qu'elle pourra compter sur tout près de trente mille piastres pour faire face à ses obligations, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens d'être également sur un pied de parfaite efficacité sa Casse de Malades, par différents amendements lui créant de ce chef une position semblable à celle de l'O. I. F., qui possède aujourd'hui cent mille piastres de réserve à sa Casse des Malades, et lui permettant d'escompter un résultat identique après quelques années d'opération.

Voilà, très sommairement le travail judiciaire, déjà accompli ou poursuivi par cette vigoureuse association de bienfaisance que nous sommes fiers de présenter comme un prototype des résultats heureux auxquels peut arriver une solide organisation de mutualité française et catholique, bien entendue et judicieusement conduite.

On adopte ensuite à l'unanimité une série de trois résolutions ratifiant certaines décisions prises par le Bureau de Direction relativement à l'économie interne de l'association. Le projet de réforme des Constitutions et Règlements de l'Union Franco-Canadienne, préparé par un comité spécial, revu et présenté par le Bureau de Direction, fut unanimement adopté, chapitre par chapitre, à la suite de discussions amicales et avec de larges amendements.

Voici les deux chapitres les plus importants de ces nouveaux règlements refondus.

LE CONSEIL GENERAL. Le Conseil Général remplace l'Assemblée Générale, et est formé comme suit:

1. Deux membres du Bureau de Direction qui ne font pas partie du Comité d'Organisation et de Législation, sauf pour MM. l'abbé Marc-Aurèle Auclair et Gustave Lamothe, C. R., lesquels y sont de droit, en qualité de fondateurs de l'association; sauf aussi pour le Secrétaire Général actuel, qui agira comme greffier d'office du Conseil Général, pendant la durée de ses fonctions au Bureau de Direction.

2. Les deux représentants provinciaux du Président Général;

3. Un représentant du Président Général pour chacun des diocèses du Canada français.

4. Un représentant des membres, aussi pour chacun des diocèses du Canada français.

5. Tous les sociétaires de la section des hommes de l'Union Franco-Canadienne ont droit d'assister aux séances du Conseil Général, de prendre part aux discussions, mais ils n'ont pas droit de vote.

L'élection des représentants des membres se fait d'après le mode indiqué, en temps et lieu, par le Bureau de Direction.

Le quorum des assemblées du Conseil Général est de quinze membres.

Les dépenses de voyages, dûment constatées et encourues par les délégués au Conseil Général, sont remboursables à ceux qui assistent avec exactitude aux séances assemblées du Conseil Général, ainsi qu'à ceux qui n'ont été que temporairement absents, en vertu d'un congé du Président Général.

La première assemblée régulière des membres du Conseil Général aura lieu dans le courant de février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. A compter de cette date, les assemblées régulières du Conseil Général ont lieu tous les ans, dans le courant du mois de février, à la date et l'endroit fixés par le Bureau de Direction, et dont avis est donné par

lettre recommandée, à chacun des membres du dit Conseil Général. Les élections n'ont lieu qu'aux assemblées régulières.

La séance est ouverte par le Président Général, et chaque officier doit faire son rapport.

Après la lecture des différents rapports, et après que toutes les affaires sont terminées, on procède à l'élection des Directeurs.

Le Bureau de Direction et le Comité d'organisation et de législation ont le droit de convoquer des sessions spéciales du Conseil Général, aussi souvent qu'ils le jugent à propos.

Les avis des sessions spéciales convoquées par le Bureau de Direction doivent mentionner les questions qui font le sujet des délibérations de ces réunions, et aucune autre question que celles mentionnées dans les avis de convocation ne peut être discutée à ces sessions spéciales.

Les présents règlements peuvent être amendés par un vote des deux tiers des membres présents à une assemblée régulière du Conseil Général, convoquée régulièrement d'après les règlements de l'association, pourvu, toutefois, que le texte des amendements projetés ait été mis entre les mains du Secrétaire Général, au moins un mois avant la réunion de telle assemblée du Conseil Général. Tout amendement aux règlements n'a, cependant, force de loi qu'après avoir été ratifié par une majorité des deux tiers des membres présents à une réunion du Comité d'organisation et de législation, réunion tenue dans les quinze jours qui suivent l'assemblée du Conseil Général. Dans les mêmes conditions, les susdits amendements peuvent être désavoués et annulés à toutes fins que de droit par le Comité d'organisation et de législation.

COMITE SPECIAL D'ORGANISATION ET DE LEGISLATION. L'Union Franco-Canadienne comprend, entre autres, un comité spécial, appelé "Comité d'organisation et de législation."

Ce comité se compose comme suit:

10. Monsieur Gustave Lamothe, avocat, C. R., Montréal;

20. M. le Dr J. I. Desroches, membre du Conseil d'hygiène de la province de Québec, Montréal;

30. M. P. V. Ayotte, libraire éditeur, Trois Rivières;

40. Monsieur C. J. Magnan, publiciste et professeur à l'Ecole Normale Laval, Québec;

50. M. le Dr. S. Boucher, Montréal;

60. Monsieur J. M. Amédée Denaud, L. B., publiciste, Montréal;

70. Monsieur L. G. Robillard, ex-inspecteur d'écoles et secrétaire général de l'U. F. C., Montréal.

Ce nombre peut être porté à douze, à la discrétion du comité d'organisation et de législation, de façon à assurer une représentation plus complète et équitable de tout le Canada français.

Le comité d'organisation et de législation s'occupe de toutes les questions concernant:

10. La proposition à faire en faveur de l'Union Franco-Canadienne, au moyen de la publicité et des conférences;

20. Le développement de l'éducation morale et intellectuelle des membres de l'Union Franco-Canadienne;

30. La révision de la législation adoptée par le conseil général ou amendement des constitutions et règlements de l'association;

40. L'adoption de règlements pour son opération régulière et sa réglementation, y compris le choix de ses officiers, etc.

Le président et le secrétaire de ce comité ont seuls le droit d'autoriser le paiement des sommes votées par le comité d'organisation et de législation.

F. X. Larrivé, démissionnaire et M. L. G. Robillard, nommé directeur de droit, Furent élus, M. le Dr J. I. Desroches, M. M. Hormidas P. Letier, avocat, M. J. Carot, agent d'affaires et inspecteur d'écoles, et J. M. Amédée Denaud, publiciste.

Les autres membres du Bureau de Direction sont: MM. le curé M. Auclair, et Gustave Lamothe, avocat, C. R., ainsi que M. L. G. Robillard, ancien inspecteur d'écoles, tous trois directeurs de droit, MM. R. Al Cloutier, entrepreneur-pâtissier, Dr P. Barrette, Ancet Chénard, imprimeur-éditeur, l'abbé J. B. Morin, missionnaire de la colonisation.

A une assemblée subséquente du Bureau de Direction, les officiers suivants ont été choisis, MM.:

Gustave Lamothe, C. R., président général.

J. M. Amédée Denaud, L. B., publiciste, 1er vice-président général et inspecteur général.

Ancet Chénard, imprimeur-éditeur, 2me vice-président général.

L. G. Robillard, ex-inspecteur d'écoles, secrétaire général et agent général.

Réal Cloutier, trésorier général, Dr J. I. Desroches, médecin en chef, Dr S. Boucher, premier médecin examinateur.

F. X. Larrivé, comptable, assistant secrétaire général.

M. J. Carot, Montréal, inspecteur d'écoles; J. E. Parent, N. P. Saint-Jérôme, Qué., auditeurs.

Auguste B. Ileville, épicier, Joliette, Qué.; J. O. Chartrand, perruquier, Montréal, commissaires ordonnateurs.

Un vote de gratitude aux directeurs sortant de charge, notamment M. le Dr S. Boucher, et au Secrétaire Général pour son rapport si élaboré, ayant été unanimement passé, l'assemblée fut déclarée close. Elle avait duré de 10 hrs., a. m., à 3 hrs., p. m.

Un superbe dîner, servi au restaurant Grand-Vatel, par les soins obligeants et tout personnels du Secrétaire Général, banquet dont le menu fut spontanément émaillé des chansons, comiques à se tordre, du gai chanteur M. J. O. Chartrand; ce fut le bouquet de cette fraternelle et si intéressante réunion.

PROCHAIN. Comme remède de famille le BAUME RHUMAL n'a pas de rival.

FELICITATIONS

A l'honorable L. A. Jetté, lieutenant-gouverneur.

A une session spéciale du conseil municipal de la ville de l'Assomption, tenue le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit la résolution suivante a été adoptée:

MM. les conseillers I. J. Amédée Marsan et Stanislas Jourdain, secondés par MM. les conseillers Louis Brouillet et Vital Racette font motion et il est unanimement résolu que:

Que c'est avec un vif sentiment de plaisir et d'orgueil, que la ville de l'Assomption a appris, qu'un de ses enfants les plus distingués, les plus brillants et les plus intègres, l'hon. juge Louis Amable Jetté, avait été appelé au poste éminent de Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec;

Que l'Assomption est fière et heureuse de compter le nouveau lieutenant-gouverneur au nombre de ses fils les plus illustres et qu'elle est aussi fière et heureuse, en même temps, de se rappeler que son brave père, feu Amable Jetté, fut, avec l'honorable J. E. Fariault et MM. Amable Archambault, Joseph LeSanche, Joseph Gonneville Pelletier, père, Modeste Poisson, père, et Agapithe Chaput, l'un des premiers conseillers élus en 1846, lors de son érection en municipalité distincte, sous le nom de "village de l'Assomption", et qu'ainsi, à lui et à ses collègues viennent l'honneur et le mérite d'avoir fait fonctionner pour la première fois son rouage municipal.

Que Son Honneur le lieutenant-gouverneur veuille bien accepter les félicitations les plus chaleureuses de cette ville et les souhaits les plus sincères de bonheur et de longue vie qu'elle forme ardemment pour lui et sa digne épouse, nourrissant en même temps l'espoir que Son Honneur n'oubliera pas, dans ses nombreuses pégrinations, le berceau de son enfance qui sera toujours fier de se voir honorer de sa visite.

Que copie des présentes soit transmise à Son Honneur et à la presse. (Vraie copie) F. X. LEMIRE, Sec. Trésorier de l'Assomption, 24 février 1898.

PURQUOI

Le MENTHOL COUGH SYRUP est recommandé par tous les médecins. C'est la seule préparation pour le rhume, la toux, l'asthme, etc., qui contient du menthol.

Une lettre reçue à West Prince Albert, T. N. O., d'un missionnaire du nord, confirme la nouvelle annonçant que de l'or en grande quantité a été découvert sur la Hay, Buffalo et autres rivières se déchargeant dans le Grand Lac des Esclaves. Un grand nombre de personnes se préparent déjà à partir pour cette nouvelle région aurifère.

UN ERMITE DANS BOSTON

Son cadavre découvert dans un réduit

MORT DE FAIM A COTE D'UN TRÉSOR

A quelle époque peut-on dater l'événement

LA VIE DU SOLITAIRE

L'on mande de Boston, Mass., qu'un monagène du nom de H. Woods Walker, valant \$75 000, a été trouvé mort dans sa chambre de la rue Hanover, No 16. Il y avait déjà plusieurs jours que le mort avait passé dans ce réduit, car le cadavre, en dépit de son extrême maigreur, était déjà dans un état avancé de décomposition.

Le vieillard était apparemment mort de privations sinon de famine absolue, détail assez singulier et qui fait bien voir jusqu'à quel état de dévotion la passion de l'argent, l'avarice peut réduire un homme. Les perquisitions de la pièce révélèrent que l'ermite tenait précieusement caché une bague de grande valeur montée d'un diamant; une épingle de même qualité, \$67.50 en argent, plusieurs papiers importants et estimés à une grande valeur, des certificats d'hypothèques, des bons, des billets, des livres de banque, une bible, plusieurs peintures d'une grande valeur artistique et vieilles de plus d'un demi-siècle.

Le tout était soigneusement entoué dans une boîte à cigarette d'une dimension de six pouces carrés et présentait l'aspect d'un paquet contenant un misérable lunch.

Woods était un ermite et un esclave de la misère. Quoique vivant au sein de la grande cité de Boston, dans l'une des rues les plus fréquentées par les hommes d'affaires, personne ne le connaissait et lui-même ne connaissait que bien peu de monde.

Comme question de fait, il n'avait depuis nombre d'années de relations avec personne, ne possédait d'autre ami que son trésor, bien triste compagnon hélas, dans l'état de contrainte qu'il était tenu. Rares sont les personnes qui le visitaient; plus rares encore celles qui auraient pu soupçonner un homme possesseur d'une fortune sous les dehors misérables du solitaire.

Il mangeait, dormait, travaillait seul, au troisième, dans une pièce respirant la maladie et les émanations d'une cellule. Pour tout mobilier, une chaise, une table et une couche pliante. Le plancher était couvert de papiers, de journaux, les seuls objets du dehors, avec sa nourriture auxquels il se mettait en contact. En effet, lorsqu'à de rares intervalles il lui arrivait de franchir le seuil de l'édifice, ce n'était que pour quelques instants. Rencontrait-il quelque personne dans ses sorties, vite il précipitait le pas, baissait le regard, honteux et craintif comme s'il eût été un infâme criminel.

On rapporte néanmoins qu'il nourrissait dans son cœur une affection, l'unique qu'il eût dans sa vie peut-être, à l'égard d'un être humain. Chaque matin il descendait porter un journal à un jeune homme qui travaillait au premier.

En fouillant dans ces papiers, l'on put constater qu'un jour ce solitaire fut studieux et travailla avec toute l'ardeur d'un homme stimulé par une grande ambition.

On découvrit entre autre dans sa chambre deux daguerreotypes, l'un d'un jeune homme de bonne apparence, lui-même peut-être; l'autre d'une belle femme de vingt ans, apparemment son épouse. A côté de ces vestiges d'une époque depuis longtemps disparue, se trouvait une plaque de tombeau portant l'inscription suivante: "Lucy W. Walker, décedée le 15 février, 1866, à l'âge de 65 ans et 5 mois."

La vie de réclusion de l'ermite commença sans doute en 1876. Au nombre de ces papiers l'on découvrit des titres indiquant qu'il possédait des immeubles dans la ville et dans d'autres localités; des hypothèques pour des sommes considérables et des parts dans une compagnie au capital de \$3,000,000.

Dans les derniers temps de sa vie il était préteur d'argent.

PENSEES.

Un religieux disait: "Il faudrait trois éternités pour bien célébrer la messe; une pour s'y préparer, une autre pour la dire, la troisième en action de grâce.

Septime Sevère a dit: "J'ai été tout, rien ne vaut." Salomon a dit mieux encore: "Vanité des vanités, tout est vanité."

Saint Jacques avait raison de dire: "Celui qui ne pêche pas par la langue est déjà parfait."

Les disciples de Jésus l'ont vu sur la montagne du Thabor où il fut transfiguré sur la montagne des Oliviers, où il a tant prié et pleuré pour nous, sur la montagne du Calvaire où il mourut en croix, sur la montagne de l'Ascension d'où il s'éleva vers les cieux.

MGR PICHENOT.

La montagne de la perfection est escarpée, on y grimpe plutôt qu'on y remonte, a dit Bossuet.

ECHOS DE JOLIETTE.

Hier, était le jour des Cendres. Vu les mauvais chemins, il y avait peu de monde à l'église. Un bon sermon de circonstance a été donné par le R. P. Léveillé, C. S. V.

La Cour Supérieure de ce district prononcera le 28 février courant, des jugements dans quelques causes écoulées.

Une jeune fille désirant devenir modiste, trouvera à se placer avantageusement en s'adressant à Mlle Marie-Louise Gervais.

Un nommé Beaulieu, trouvé coupable de vol de cheval, et détenu en la prison de Joliette, a été examiné par M. le Dr Boulet. Son état mental est tellement délabré que le médecin de la prison a donné un certificat, autorisant l'internement de Beaulieu dans l'asile de St-Jean de Dieu.

M. Charles H. Boisvert, marchand-épicer de Lowell, Mass., est à Joliette et à Ste-Elisabeth depuis quelques jours, en visite chez ses parents et aussi pour affaires. A Joliette, il a été l'hôte de M. Léandre Champagne, son beau-frère.

Dr Geo. H. Kent, dentiste, 14 Carré Philippe, Montréal, sera à Joliette, tous les samedis, à l'Hôtel Riopel, 17 fév. 98.

Nous accusons avec reconnaissance réception d'une très jolie et intéressante brochure bien illustrée, intitulée "La Culture Payante" et les moyens d'obtenir de grosses récoltes avec le moins d'argent possible. Publication traduite de l'anglais à l'usage des cultivateurs de la Province de Québec, par M. Emile Castel, Secrétaire de la Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec.

Le Dr Arthur Gareau, chirurgien-dentiste, de Montréal, sera à Joliette tous les samedis et tiendra son bureau à la résidence de Mme Beauchamp, coin des rues Manseau et St. Charles Borromée, en face du Collège Joliette. 31 St.

Lundi soir, plusieurs amis de M. Jos. Roy, propriétaire de la brasserie de Joliette, se rendirent chez lui en "surprise party." Il y eut présentation d'adresse et de cadeaux. La veillée se passa le plus agréablement du monde; on entendit de la musique choisie et du chant exécuté. M. Roy fit servir à ses amis un excellent réveillon dans le cours de la soirée.

Aux dames.—Ne pas oublier que Mlle M.-L. Gervais, modiste en robes, confectionne toujours dans les derniers goûts, tout ce que l'on voudra bien lui confier; allant à Montréal très souvent spécialement pour ses modes, vous êtes certaines qu'en allant voir Mlle Gervais, vous êtes toujours mises suivant les dernières nouveautés.

La succession de feu M. Ed Migué, désirant liquider le stock le plus tôt possible offre en vente à de bonnes conditions, liquors, farines et tout autre article d'épicerie.

La maison Ed Migué, ayant toujours tenu un assortiment de première classe et jouissant d'une réputation solide et d'une forte clientèle, présente d'excellentes avantages pour une personne qui désirerait entrer dans le commerce. 10 1 jno.

Avis aux cultivateurs.—M. M. H. Leprohon, marchand de fer, annonce aux cultivateurs qu'il achète le bois de chauffage, épinette rouge, etc. Allez le voir, vous ferez de bonnes affaires. M. Leprohon aura toujours à vendre toutes sortes de bois de chauffage à des prix tout à fait raisonnables. 24 fév.

M. Alfred Racette, ci-devant commis au magasin de M. Odilon Beaupré, a le plaisir d'informer ses nombreux clients, qu'il vient d'entrer au service de M. Azarie Boucher, marchand de chaussures et espère recevoir l'encouragement de toutes ses pratiques d'autrefois.

M. A. Mandeville, photographe de Joliette, en face de la station du feu, annonce à ses nombreux amis et clientèle, que depuis cette date jusqu'au 1er janvier 1899, il donnera en sus d'un douzaine de portraits (cabinet) au prix régulier de \$1.50 un magnifique cadre pour portrait-cabinet. Ce monsieur prie le public de profiter de cette offre avantageuse. Son ouvrage sera toujours comme par le passé, d'un fini supérieur. Jan, 1er jan.

Aux cultivateurs de tabac canadien.—M. J. U. Gervais a l'honneur d'informer les cultivateurs qu'il achète le tabac canadien de toutes les variétés et qu'il le paie le plus haut prix du marché. Allez le voir avant de vendre ailleurs, il paiera aux cultivateurs la commission qu'il donne aux agents. Bâtisse voisine du Palais de Justice, Joliette.

Perdu.—Hier, à partir de chez M. Gilbert Lafortune, à venir au magasin de M. Albert Gervais, un livre venu par "Express", portant le nom de M. Dr A. M. Rivard, Joliette, à qui il est adressé. M. Daniel Coderre qui conduit la voiture de l'"express", informe le public de ce fait et serait reconnaissant à toute personne qui lui en donnerait des nouvelles.

M. Albert Gervais n'a pas de concurrent à Joliette pour la tapisserie, car depuis des années il en fait une spécialité et on achète en grande quantité dans les goûts les plus nouveaux. Pour cette raison il est en demeure de vendre à meilleur marché que n'importe quel autre marchand et offre par exemple pour 5 cts la pièce une tapisserie dont on demande 7 cts ailleurs et qui à ce prix, avouons-le, n'est certainement pas vendu trop cher par un marchand qui n'en tient que pour la simple satisfaction de ses pratiques. Au magasin donc de M. Albert Gervais, pour vos achats de tapisserie.

—Lisez "Charles Guérin" par Pierre J. O. Chauveau, illustré par J. B. Lagacé dans la Revue Canadienne 30 déc. 97.

—Propriétés médicinales du Vin Morin Crésos-Phates.—Comme on le voit, les propriétés antiphtisiques de la crésosote étaient déjà connues. Mais combien plus rationnelle et plus efficace est la méthode du Dr. Ed. Morin, qui au lieu d'une simple inhalation d'air crésosoté, introduit hardiment cette énergique substance au siège même de la maladie, au moyen du vin et de glycérine qui en sont les véhicules, avec les hypophosphites qui vont porter dans l'économie les éléments phosphatés au défaut desquels il faut attribuer pour beaucoup de maladies de poitrine et toutes celles qui sont sous la dépendance de la tuberculose et de l'ascariolose!

Aussi il ne faut pas s'étonner des attestations sans nombre que le Dr. Ed. Morin reçoit de ses confrères pour son "Vin à la Crésosote de Hêtre." En voici une toute récente, à ajouter à la liste:

Sherbrooke, J'ai prescrit le "Vin Morin Crésos-Phates" avec avantage et succès dans les cas de bronchite. C'est une très bonne préparation. Dr. J. A. M. ELIE. 14-28 jan.

La Conquête d'une Ame

Il existe, dans la plupart des grandes contrées européennes, des associations qui ont pour but d'arracher des âmes à l'Église." En d'autres termes, des associations qui font l'œuvre du démon et ne négligent aucune occasion de recruter des adeptes.

Pour arriver à leurs fins, les chefs de ces associations ne reculent devant rien, le mensonge et la calomnie sont leurs armes favorites.

Quand ils ont découvert un malheureux qui la maladie, le manque d'ouvrage, des pertes éprouvées dans son commerce ou l'inconduite ont réduit à la misère, ils vont le trouver, lui remettre une somme d'argent, lui font de belles promesses et l'invitent à signer un acte qu'ils ne lui permettent pas toujours de lire. C'est un testament en règle. Le "vendu" s'y engage sous serment à ne pas recevoir les secours en cas de maladie, à repousser le prêtre en tout et partout, et enfin à se laisser enterrer civilement c'est-à-dire sans la moindre bénédiction ni cérémonie religieuse.

Peu de jours se passent sans qu'on voit porter en terre la dépouille mortelle d'un misérable qui a renié son baptême et refusé de se réconcilier avec Dieu au moment de la mort.

Par une froide soirée de septembre 1897, deux hommes causaient, en dégustant un verre de bière, dans une vaste salle d'un café. L'un, jeune encore, venait d'arriver de la campagne; il était à la recherche d'une position lucrative. Fils de parents chrétiens il avait eu le bonheur de conserver sa foi.

L'autre, déjà au déclin de la vie, était un de ces aventuriers habitués à vivre d'expéditions. Appartenant à la société des "Solidaires" il était chargé de surveiller les malades engagés par leur testament à mourir sans confession, et à se laisser "enfouir" comme le vil bétail.

—Oui, mon cher ami, dit le vieux libre-penseur, il faudra renoncer à tous vos préjugés, à toutes vos superstitions, si vous voulez que notre société, composée d'hommes notables, s'occupe de vous.

—Je renoncerais plutôt à mes bons offices, répondit le campagnard.

—Ta, ta, ta! Tenez encore un verre; puis, mon heure de garde étant arrivée, je vous conduirai chez un des nôtres qui mourra probablement cette nuit. Vous verrez que l'on peut très bien "casser sa pipe" sans l'intervention de vos curés.

Pierre L., le jeune villageois, fut sur le point de rejeter cette proposition; mais l'idée lui étant venue qu'il pourrait peut-être faire un peu de bien, il accompagna l'homme auquel un ami avait eu la mauvaise idée de le recommander.

Le moribond, étroitement surveillé par un individu à mauvaise mine qui s'en alla tout joyeux à l'arrivée des deux visiteurs, le moribond, disons-nous, était sur le point d'exaler son dernier souffle. Il tremblait de peur.

Le vieux solitaire, à moitié ivre, ne tarda pas à s'endormir profondément. Il paraissait ne pas savoir qu'un malheureux désespéré allait comparaître devant le Juge suprême.

Pierre eut une bonne inspiration. Il s'approcha du malade et lui demanda à voix basse: —Voulez-vous un prêtre?

—Oh! oui, monsieur, répondit le pauvre homme; mais comment arrivera-t-il ici?

—La brave villageois lui fit signe de se tenir tranquille. Il sortit sur la pointe des pieds, gagna la rue et se mit à courir de toute la vitesse de ses jambes.

—Je viens de conquérir une âme! —Je me vengerai! hurla le solitaire.

—Quand il vous plaira, répondit le jeune homme en montrant ses gros poings de vigoureux villageois.

Grâce à Dieu, nous n'avons pas, dans notre pays, de ces sociétés qui paraissent créées par l'enfer, Louons Dieu et conservons notre foi.—FIDELIS.

—La Semaine Religieuse.

DRAMES VILLAGEOIS

Un mari supprimé pour procuration

Paris, février. L'acte d'accusation dressé contre Mme Castillon (Antoine), nous apprend que cette aimable personne, bouchère à Garéoult, dans le Var, détestait cordialement son mari.

Elle l'accusait d'être ivrogne, débauché, joueur, brutal, et de lui faire mener une vie de carcan! De rage, elle avait pris un amant, et soixante jours, la seule pensée qui l'obsédait du matin au soir, était d'aviser aux voies et moyens de se débarrasser de Juvénal.

Juvénal; c'était M. Castillon. —Ah! disait-elle à une amie, on est bien heureux dans les villes! Quand on veut se débarrasser d'un mari gênant on trouve toujours des gens qui vous aident. Il suffit d'un peu d'or! (sic).

Ces paroles tombèrent dans l'oreille d'une sorte de malandrin nommé Gravier, maraudeur, braconnier, la terreur du village, auquel on ne connaissait d'autres ressources que la chasse, la rapine, et le profit déshonorant qu'il tirait de la coquette de sa femme. C'était un gaillard déterminé qui prêchait "l'extermination des riches," et qui parlait "d'assassiner un homme comme d'avaler un verre de vin."

La femme Castillon lui offrit 200 francs pour supprimer son mari.

La chose était facile, les deux hommes se connaissaient, et même s'estimaient après boire. Ils chausaient ensemble, et, deux ou trois fois déjà, Gravier avait entraîné Juvénal au fond des bois où, dit encore l'acte d'accusation, qui contient la disette des chasses provinciales, "l'avait affriandé en lui faisant tuer un perdreau!"

Dans la matinée du 4 août dernier, Gravier et Juvénal Castillon partirent ensemble pour essayer de tirer un second perdreau. Tout arrive!

Le soir, Gravier revint seul au village. On le vit, à la tombée de la nuit, causer mystérieusement avec la femme Castillon, au coin d'une ruelle, puis il rentra souper, et sa femme passa une partie de la journée du lendemain à laver à la fontaine du linge tout taché de boue et tout couvert de taches rougissantes.

Cependant Juvénal avait disparu! Gravier prétendait qu'il s'était quitté de bonne heure pour chasser chacun à sa guise, et la femme Castillon insinuait que son mari (qui avait deux cents francs sur lui) avait dû être attaqué et dévalisé par des rôdeurs.

C'est le surprenant seulement qu'on découvrit, dans un fourré, le corps de l'infortuné Juvénal. Il avait été tué raide d'un coup de fusil dans la tête.

Le premier soin des gendarmes fut d'aller quérir son compagnon de chasse et de le confronter avec le mort. A la vue de son ancien ami, Gravier se mit à trembler de tous ses membres. Il était blême, haletant, il avait la chair de poule, et, selon son expression, "les jambes et les bras coupés."

La découverte des vêtements encore ensanglantés que sa femme n'avait pas eu le temps de laver à la fontaine acheva de fixer le juge d'instruction sur les causes véritables de cette émotion si violente. Gravier était l'assassin, un assassin par procuration, embauché par la femme, et qui avait tué son homme "comme s'il avalait un verre de vin."

Gravier et la femme Castillon viennent de comparaître côte à côte devant le jury de Var, elle comme instigatrice du crime, et lui comme exécuteur. Ils ont nié avec obstination. Le jury ne les a pas moins condamnés l'un et l'autre, mais avec admission de circonstances atténuantes.

La cour a condamné les deux complices aux travaux forcés à perpétuité.

C'est est vrai

Le BAUME RHUMAL est bon à prendre et soulage de suite toutes les affections de la gorge et des poumons. 25 cts partout. 24

1663.

Le Lundi Gras à Québec.

En cette année, le lundi-gras tombait le cinquième jour de février. La journée avait été magnifique, les habitants de Québec aimant le plaisir et les fêtes, tout comme aujourd'hui, avaient commencé à célébrer le carnaval par les amusements ordinaires.

Les personnes pieuses, qui ne se laissent pas captiver par les frivolités du siècle, s'étaient rendues en grand nombre dans l'église des Jésuites pour assister aux offices qu'on y faisait en l'honneur des martyrs du Japon. Des prières

particulières furent faites, ce jour-là, dans toutes les communautés, pour demander à Dieu d'éloigner les fléaux dont la colonie semblait menacée. En effet, des phénomènes extraordinaires s'étaient depuis quelque temps manifestés dans le firmament et sur la terre. On avait vu dans l'automne de 1892, des serpents embrasés, qui s'enlaçaient les uns les autres en forme de caducée, et volaient par le milieu des airs, portés sur des ailes de feu, un grand globe de flammes apparut au dessus de Québec, lequel faisait un assez beau jour pendant la nuit, si les étincelles qu'il dardait de toutes parts n'eussent mêlé de frayer le plaisir qu'on prenait à le voir. Ce même météore parut au dessus de Montréal, mais il semblait sortir du sein de la lune, avec un bruit qui était celui des canons ou des trompettes, et, s'étant promené trois lieues en l'air, fut se perdre enfin derrière la grosse montagne dont cette lie porte le nom.

Une femme algérienne, bonne, simple et sincère, fit devant deux pères Jésuites une déposition confirmée par son mari, son père et sa mère, tous trois témoins de ce qui s'était passé, dans laquelle elle disait: "La nuit du 4 au 5 février, étant entièrement réveillée et en plein jugement, j'ai entendu une voix distincte qui m'a dit: il doit arriver aujourd'hui des choses étranges; la terre doit trembler. Sur les neuf ou dix heures du même jour, allant au bois pour bûcher, à peine étais-je entrée dans la forêt, que la même voix se fit entendre, disant la même chose et de la même façon que la nuit précédente."

Dans la soirée du lundi gras, 5 février, 1663, la Mère Catherine de St-Agustin, religieuse professe de chœur de l'Hôtel-Dieu, personne jouissant d'une grande réputation de piété, eut une vision lui annonçant que la main de Dieu allait s'appesantir sur la colonie. "Je vis, dit elle, quatre démons farieux aux quatre côtés des terres voisines de Québec, qui les secouaient si rudement qu'ils se proposaient de renverser toute la colonie. En même temps j'aperçus un jeune homme d'un air majestueux qui montra l'autorité qu'il avait sur ces spectres, en ce qu'il les arrêta un peu de temps; puis il leur ôcha la bride, et j'entendis les démons qui disaient que ce qui allait arriver convertirait bien des pêcheurs."

Vers cinq heures et demie du soir, par un ciel calme et serein on sentit dans toute l'étendue du Canada un frémissement de la terre, suivi d'un bruit ressemblant à celui que feraient des milliers de carrosses ourdement chargés et roulant avec vitesse sur des pavés. Bientôt cent autres bruits se mêlèrent à ces deux premiers; tantôt l'on entendait le pétilement du feu dans les greniers, tantôt le roulement de tonnerre, ou le mugissement des vagues se brisant contre le rivage; quelquefois on aurait dit une grêle de pierres tombant sur les toits; le sol se soulevait et s'affaissait d'une manière effrayante; les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit; les cloches des églises et les timbres des horloges sonnaient, les maisons étaient agitées, comme des arbres lorsque le vent souffle violemment; les membres se renversaient, les cheminées tombaient, les murs se lézardaient; les glaces du fluvo s'épaissirent de trois ou quatre pieds, étaient soulevées et brisées comme dans une soudaine et violente débâcle.

"Ce tremblement de terre," dit le père Rigouneau, fut si prodigieux que des montagnes entières s'abîmèrent, des lacs et des rivières disparurent et d'autres changèrent de lit.

Dans les forêts il semblait qu'il y eût combat entre les arbres qui se heurtaient ensemble, et non seulement leurs branches, mais même on vit de leurs places pour sauter les uns sur les autres, avec un fracas et un bouleversement étrange. On voyait dix et douze arpent de forêt rater en l'air et retomber comme dans un abîme si profond, que les arbres tombaient renversés, les branches en bas, qui allaient prendre la place des racines; de sorte qu'il n'y paraissait plus qu'une forêt de troncs. Dans les villes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, on voyait les murailles se balancer et les pierres se remuer, comme si elles se fussent détachées des unes des autres; les toits semblaient se courber en bas d'un côté, puis se renverser de l'autre, les solivaux et les planchers s'ouvraient, la terre s'ébranlait terriblement, les cheminées et le haut des logis pliaient comme des branches d'arbres agitées du vent et fatout l'on croyait que la terre allait s'entrouvrir et que tout allait s'abîmer.

(Suite au prochain numéro.) De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Baliker et à Bruse, Asie Mineure. On signale de nombreuses pertes de vie et des dommages matériels considérables. Le sultan a souscrit \$2,500 en faveur des victimes.

Abonnez-vous à L'ÉTOILE DU NORD, 50 cts. par année seulement, Strictement payable d'avance.

COLONNE DU "BON MARCHÉ"

LE "Bon Marché" N'est pas encore mort. Vive le "Bon Marché"

Nous ne vendrons que pour ARGENT COMPTANT

Vu le bas prix de nos marchandises, mais cela vous paiera de rendre visite au "Bon Marché".

TOUT A MOITIÉ PRIX!!!

Tout Tout Sans Exception.

Nous sommes toujours dans le coin profitable.

Et nous vendrons tout sans réserve à moins de moitié prix.

COIN DU BLOC FIXE

GUIBAUT & CIE, JOLIETTE.

Claques et Pardessus! "Qualité toujours supérieure" LA PREUVE EN EST DANS LA VENTE TOUJOURS CROISSANTE DE NOS CLAQUES ET PARDESSUS. La Cie Canadienne de Caoutchouc de Montreal

L. N. ROY, Banque Nationale, BUREAU CHEF, QUEBEC Capital payé \$1,200,000

Directeurs: R. AUDETTE, Ecr., Président. A. B. DUPUIS, Ecr., Vice-président. Hon. Juge CHAUVEAU, V. CHATEAUVERT, Ecr., M. P. P. N. GIROUX, Ecr., NAZ. FORTIER, Ecr. J. B. LAIBERTE, Ecr. P. LAFRANCE, gérant bureau Qué. N. LAVOIE, inspecteur.

Les Maisons Sulvantes DE MONTREAL, avec recommandation à nos Lecteurs.

FEU Pompes à incendie, Serras Châtimont, etc. etc. etc. JOHN NASTIN SONS & CO., 45 Rue St. Paul, Montreal.

MEUBLES ET MATÉRIEL Que vous ayez besoin d'une chaise ou de 100 sets de chambre à coucher, faites vos prix. BÉNAUD KING & PATTERSON, 456 & 458 Rue Craig, Montreal.

PAPETERIES ENVELOPES ETC. Impression, Livres de Blanc, etc. F. Impression qui se fait de papeterie, livres de compte etc. Services pour prix. MORTON PHILLIPS & CO., 1158 Rue Notre Dame, Montreal.

PATENTS SINGULIERS In Canada and all countries. FETHERSTONHAUGH & CO., Canada Life Building, 41 James St., Montreal. Write or call for particulars.

Abonnez-vous à L'ÉTOILE DU NORD, 50 cts par année seulement.

AVIS IMPORTANT! Nous ne vendrons que pour ARGENT COMPTANT

Vu le bas prix de nos marchandises, mais cela vous paiera de rendre visite au "Bon Marché".

TOUT A MOITIÉ PRIX!!!

Tout Tout Sans Exception.

Nous sommes toujours dans le coin profitable.

Et nous vendrons tout sans réserve à moins de moitié prix.

COIN DU BLOC FIXE

GUIBAUT & CIE, JOLIETTE.

Claques et Pardessus! "Qualité toujours supérieure" LA PREUVE EN EST DANS LA VENTE TOUJOURS CROISSANTE DE NOS CLAQUES ET PARDESSUS. La Cie Canadienne de Caoutchouc de Montreal

L. N. ROY, Banque Nationale, BUREAU CHEF, QUEBEC Capital payé \$1,200,000

Directeurs: R. AUDETTE, Ecr., Président. A. B. DUPUIS, Ecr., Vice-président. Hon. Juge CHAUVEAU, V. CHATEAUVERT, Ecr., M. P. P. N. GIROUX, Ecr., NAZ. FORTIER, Ecr. J. B. LAIBERTE, Ecr. P. LAFRANCE, gérant bureau Qué. N. LAVOIE, inspecteur.

Les Maisons Sulvantes DE MONTREAL, avec recommandation à nos Lecteurs.

FEU Pompes à incendie, Serras Châtimont, etc. etc. etc. JOHN NASTIN SONS & CO., 45 Rue St. Paul, Montreal.

MEUBLES ET MATÉRIEL Que vous ayez besoin d'une chaise ou de 100 sets de chambre à coucher, faites vos prix. BÉNAUD KING & PATTERSON, 456 & 458 Rue Craig, Montreal.

PAPETERIES ENVELOPES ETC. Impression, Livres de Blanc, etc. F. Impression qui se fait de papeterie, livres de compte etc. Services pour prix. MORTON PHILLIPS & CO., 1158 Rue Notre Dame, Montreal.

PATENTS SINGULIERS In Canada and all countries. FETHERSTONHAUGH & CO., Canada Life Building, 41 James St., Montreal. Write or call for particulars.

Abonnez-vous à L'ÉTOILE DU NORD, 50 cts par année seulement.

Les danses et les toilettes

Mgr Bruchési expose les vices de la danse sur ce point

Les remarques prononcées par Sa Grandeur Mgr Bruchési, dimanche, sont tellement importantes, surtout à cause du sujet qu'elle traite, que nous croyons devoir les publier "in extenso".

Comme nous le disions lundi, à la cathédrale, avant le sermon qui a été prêché par M. l'abbé Perron, Mgr l'archevêque a fait, de son côté, au sujet des toilettes et des danses, des observations destinées à avoir un effet salutaire sur tous les fidèles.

"Je comprends, a dit Sa Grandeur, les exigences et les convenances de la société. Prenez part aux amusements honnêtes, aux joyeux réceptions de parents ou d'amis, aux réceptions officielles; procurez à vos enfants des récréations et des plaisirs permis; je ne vois à tout cela rien de condamnable; cela peut être utile au contraire, quelquefois même un devoir de haute convenance ou d'amitié. Pourquoi ne fassiez pas de ces choses, un mauvais usage, nous ne songerons jamais à vous les reprocher. Mais, de gré, dans ces divertissements et ces fêtes, que l'on oublie point les bienséances chrétiennes, les conseils de la prudence et les recommandations de l'Eglise. Pères et mères, pensez à l'exemple que vous devez donner à vos fils et à vos filles; jeunes filles et jeunes gens, rappelez-vous ce qui constitue l'un des plus graves, des plus importants devoirs de votre âge; la conservation de la vertu, gage de votre bonheur pour l'avenir. Or, sur ce point, il y a un désordre que je dois signaler entre plusieurs autres et contre lequel je veux lutter de toutes mes forces; c'est l'inconvenance de certaines toilettes que l'on ose porter sans le moindre scrupule. A voir la conduite de certaines personnes, on dirait que la pudeur n'est plus qu'un vain mot. Elles font rougir des chrétiens pieux qui les voient, mais elle ne savent pas rougir elles-mêmes. Quelle abstraction, en vérité, chez des femmes épouses et mères chrétiennes qui font profession de religion et de charité! Leurs filles feront nécessairement comme elles, mais leur mères agissent bien différemment. C'est avec de telles coutumes que l'on contribue à faire baisser, et trêve le niveau de la moralité chez un peuple; on ne sait pas tout le mal et toutes les peines qui s'en suivent.

Je parle, d'après le témoignage d'un grand nombre de personnes, d'illoges de ce qu'elles voient bien souvent, au milieu des assemblées mondaines. J'aime à accuser la légèreté, l'entêtement, la frivolité, plutôt qu'à des intentions perverses. Le remède est encore facile; c'est pour moi un devoir de le prescrire, parce que j'ai déjà rendu compte à Dieu des âmes qui m'ont été confiées.

Dans les soirées et les réceptions on semble regarder certaine toilette comme nécessairement exigée par l'étiquette. Cela me parait une grande erreur et nous en avons la preuve dans l'usage que nous suivons en très haut lieu. Mais, enfin, si l'on veut s'en tenir absolument à l'étiquette en question, au moins, que l'on en fasse pas un abus aussi déplacé que criminel, et que l'on ne devienne pas un objet de scandale en mettant de côté les premières règles de la modestie chrétienne.

J'ai mentionné les réceptions et les soirées; je dois vous parler aussi des danses. Vous savez ce qu'en disait saint François de Sales, c'est la sagesse même qui parle par sa bouche: "Les danses et les bals, disent ils, sont indifférents de leur nature; mais selon l'ordinaire façon avec laquelle cet exercice se fait, il est fort penchant et incliné du côté du mal, et, par conséquent, plein de danger et de péril."

Ce qui était vrai de son temps, c'est de tous les temps et du nôtre en particulier. On se permet, sous ce rapport, des libertés qui dégènerent bien vite en licences.

On ne sait presque plus se tenir dans les limites de ce qui est décent et convenable. Sous prétexte d'amusement et de plaisir, on donne libre cours à la passion. On s'expose mille dangers avec une gaieté d'écœur et un calme de conscience incroyables. Vous savez que j'en'ex-agère rien.

Comment donc osera-t-on faire croire que l'autorité chargée de veiller au maintien de la morale, permet et approuve de tels excès? Le dire, ou même le croire possible, serait mentir bien peu de sincèrement et de sagesse. Non, les danses, et toutes les danses, pas de leur nature, si vous voulez, comme s'exprime saint François de Sales, mais à raison des usages que la mode et l'usage ont introduits, offrant des dangers réels. Si nous ne les condamnons pas en elles-mêmes, nous ne pouvons faire autrement, que d'en détourner les fidèles. Il y a certaines danses plus pélorieuses que d'autres; c'est contre celles-là

surtout que les chrétiens doivent se prémunir; c'est de celles-là qu'ils doivent se garder. Mais il n'en est point aujourd'hui, qui soient sans danger et pour ne servir encore de langage de saint François de Sales, je dirai qu'elles ressemblent aux champignons et que les meilleures ne valent rien.

On objectera qu'il y a dans la société, dans les soirées mondaines, d'autres désordres beaucoup plus graves et où la vertu est bien plus exposée que dans la danse. Je le sais; mais pourquoi les pères et les mères de famille tolèrent ils de pareils désordres sous leur toit?

Pourquoi ne réagissent ils point contre eux, au lieu de se contenter de les signaler et de s'en plaindre? Pourquoi les parents semblent ils admettre comme un principe que leurs jeunes filles doivent se récréer et s'amuser sans eux et loin de leur regard? Pourquoi organisent on à la soirée et des fêtes, d'une manière qui rend ces désordres inévitables. Dans tous les cas, cela n'empêche pas la danse d'être ce qu'elle est, ni d'être jugée comme elle a été jugée de tout temps par les catholiques et les chrétiens pieux.

Et maintenant, ajouterai je, avec l'improbable saint que je vous ai déjà cité plusieurs fois, ai les circonstances ces vices conduisent à un bal, eh bien, n'y oubliez jamais votre devoir et votre dignité. "Qua votre danses soit appâtée de modestie et de bonne intention." Là, surtout, réservez, déceance dans les toilettes; prudence dans vos relations; vigilance sur chacun de vos actes; respectez vous et obligez que l'on vous respecte; évitez tout ce qui pourrait occasionner le moindre scandale.

Chefs de famille, mères chrétiennes surtout, je compte sur vous pour l'observance de ces lois élémentaires de la morale évangélique, que je vous rappelle. La réforme qu'il faut accomplir accomplira beauté, si vous le voulez, et vous ferez ainsi une œuvre vraiment bonne, dont le Seigneur ne manquera pas de vous bénir."

UNE CAUSE IMPORTANTE

Un collecteur envoyé en prison pour avoir voulu faire passer des pilules imitatives comme étant les véritables pilules Roses de Dr Williams. — Une décision importante.

Montréal, 24 janvier, 1898. — Une cause des plus intéressantes pour le public a été plaidée devant Son Honneur le juge Lafontaine, aujourd'hui. Voici les faits. Depuis quelque temps un nommé H. E. Migner colportait des pilules qui représentaient comme étant les mêmes que les Pilules Roses de Dr Williams. La Dr Williams Médicine Co. a mis l'affaire entre les mains du détective Haynes, de "Canadian Secret Service," et ce dernier obtint bientôt, avec preuve suffisante pour lui permettre d'arrêter Migner sous l'accusation d'obtenir de l'argent sous de faux prétextes.

Dans l'intervalle Migner quitta Montréal et se rendit à Saint-Jean, N. B. En arrivant dans cette ville il fut immédiatement arrêté et un officier fut envoyé pour le ramener ici. Il fut traduit devant le juge Lafontaine aujourd'hui pour répondre à deux accusations et il plaida coupable aux deux. On alléguait que son offense était grave et qu'il était possible d'être emprisonné pour un long terme. L'avocat de la Dr Williams Médicine Co., déclara que ses clients ne désiraient pas qu'il fut puni sévèrement; ils voulaient tout simplement établir que le fait de représenter des pilules imitatives comme étant les véritables Pilules Roses de Dr Williams était un crime qui méritait le délinquant passible d'un long emprisonnement. Sur une accusation le juge le condamna à dix piastres d'amende ou dix jours de prison et sur l'autre accusation il fut condamné à 2 jours de prison sans amende. Il est tout probable que cette décision aura un excellent résultat, car elle semble établir comme principe que les contrefaçteurs et ceux qui vendent des imitations qu'ils représentent comme étant les véritables Pilules Roses de Dr Williams sont passibles d'une amende ou de l'emprisonnement, en vertu du Code Criminel qui est en vigueur dans toute la Puissance du Canada, et elle mettra sans doute fin jusqu'à un certain point à ce commerce frauduleux, car il est évident que si la Dr Williams Médicine Co. s'est imposé des dépenses pour faire ramener cet homme d'une distance aussi éloignée que Saint-Jean, N. B., elle est décidée à n'épargner aucune dépense pour protéger elle-même dans de tels cas.

Compliments de Rawdon. L'administration de L'ÉTOILE DU NORD vient de publier une complainte sur le drame de Rawdon, illustrée du portrait en photographie du prisonnier et des principales vues de cette tragédie. Sur réception de 5 cts en timbres de poste canadiens ou américains, il en sera envoyé une copie à l'adresse que l'on indiquera. Les marchands qui désirent se procurer le récit de cette horrible tragédie devront envoyer leur commande immédiatement à M. Albert Gervais, un escompte raisonnable sera accordé aux personnes qui en feront la demande. Le portrait du prisonnier et autres gravures seules valent 5 cts, outre la complainte qui est très bien faite.

Choses et Autres

Un officier autrichien dresse le bilan du XIXe siècle, pour les guerres. La Turquie a passé plus d'un tiers de siècle à ce jeu sanglant, trente-sept années; l'Espagne a eu trente-et-une années de guerre. La France occupe un assez bon rang, puisque elle est la troisième; vingt-sept années. La Russie s'est contentée de guerroyer pendant un quart de siècle; l'Italie pendant vingt-trois ans. — La bataille qui a mis en ligne le plus de combattants fut celle de Leipzig, où 472,000 hommes se rencontrèrent; Gravelotte ne vint que la troisième. — La bataille de Wagram qui ne mit en présence que 165,000 soldats, a été la plus meurtrière; 38 pour 100 de tués ou blessés. — C'est en 1870 que furent pensés en mouvement les plus grosses masses d'hommes. — Au point de vue du résultat, on constate avec tristesse que, dans quatorze cas sur dix, c'est le nombre qui l'a emporté.

Un cultivateur qui a beaucoup de succès en industrie laitière nous faisait l'autre jour, ce qu'il avait, il y a deux ou trois ans, 24 vaches qui me donnaient un certain profit, mais pas assez pour dire que je faisais de l'argent avec mes vaches; à la suite d'expériences, de recherches, d'essais avec le Babcock, j'ai découvert que huit vaches dans mon troupeau me volaient, ne payaient pas leur entretien. Aujourd'hui j'ai seize vaches et je trouve que l'industrie laitière est rémunératrice. Je suis convaincu que plusieurs de mes confrères sont dans le cas où j'étais, et qu'ils ont des pensionnaires dans leurs étables qui ne paient pas leur pension et ne se font aucun scrupule de les voler."

Nous sommes bien de cette opinion nous aussi. Il n'est jamais prudent ni profitable de tenir ensemble un grand nombre de pores. Il peut se déclarer alors plus facilement des maladies contagieuses dans le troupeau; ce qui est plus certain, c'est que dans un grand nombre de bores réunis, il y en a toujours de plus faibles qui resteront plus petits si on les laisse avec les plus forts. Le proverbe: "les gros mangent les petits" trouve ici son application dans ce sens que les gros mangent toute ou à peu près toute la nourriture et les plus petits, les plus faibles s'en passent.

Il est bon de rapporter aujourd'hui que les patates que l'on destine à la semence ne doivent pas pousser des tiges durant l'hiver, comme cela arrive dans une cave trop chaude. Ces tiges épuisent considérablement la patate, et quand vient le temps de la semer, elle n'a plus de force; c'est la raison principale qui explique pourquoi les patates manquent si souvent de poussées. Dans ce cas, il est bien important de tenir les patates que l'on destine à la semence dans une cave froide.

L'amateur de fleur doit se rappeler que les plantes qu'il met dans la cave pour l'hiver, sont là non pour croître, mais pour se reposer. C'est pourquoi rien ne leur est plus contraire que l'arrosage; en ce moment à moins qu'il soit évident qu'elles souffrent tout à fait de la sécheresse. De bonne heure au printemps, si ces plantes commencent à montrer leurs boutons de fleurs, ne les arrosez pas, ce serait activer la végétation, mais tenez les dans un endroit aussi sec, aussi frais, que possible, jusqu'au temps de les sortir de la cave.

L'huile est fatale à toutes les insectes, de même que le soufre ne leur plaît nullement. Un mélange de quatre onces de suif, d'une once de soufre, une de pétrole, unedrachme de créosote, formera un excellent remède pour détruire toutes espèces d'insectes. L'huile de pétrole que l'on distribue abondamment sur les perchoirs du poulailler délivrera les volailles des insectes nuisibles qui les tourmentent.

D'après un journal du sport, le "Horamian," l'on peut compter par milliers, les chevaux qui ont un record de 2:30 à 2:10, mais il n'y en a que 71 qui en ont un de 2:10 à 2:30.

LA LEGISLATURE DE QUEBEC. M. P. G. Roy, éditeur des "Recherches Historiques", de Lévis, vient de publier les notices biographiques, avec fort jolis portraits de tous les membres de la chambre d'assemblée et du conseil législatif de Québec; avec celles du Lieutenant-gouverneur, et des ministres actuels. Les biographies donnent la date de la naissance, du mariage et la carrière politique du député ou conseiller actuel, le nom de l'adversaire, le nom du comté qui l'a élu.

Les portraits au nombre de 98 sont très ressemblants. La reliure est superbe; le volume vaut UNE PIASTRE, mais au moyen d'arrangements avec M. Roy, l'éditeur de l'ouvrage, M. Albert Gervais, peut vendre ce livre de 207 pages et de 98 photos-gravures pour la modique somme de 35 cents.

C'est une galerie vivante de la législature provinciale actuelle. A NOTER. — Les biographies sont courtes, mais exactes; les photographies fidèles. 35 cents, achetées au magasin et 40 cents expédiées par la maille.

AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE MONTRE?

Nous vendons des montres, et nous les vendons à des prix tellement bas que personne ne devrait s'en passer. Nous en avons de toutes sortes et de toutes grandeurs. Cependant nous n'en mentionnons que deux: Une MONTRE ELGIN OU WALHAM, avec mouvements parfaits, bons couvercles, richement et artistiquement gravés, plaqué en or et qui tient bien le temps — grandeur pour hommes ou femmes.

Nous en enverrons une adresse de quiconque nous fera la demande, pour avoir le privilège de l'examiner. Si elle n'est pas telle que représentée, renvoyez-la, ça ne vous coûtera rien. Si vous aimez payer les frais d'express et \$6.50, c'est une bonne offre. \$3.00

Un bien une montre avec couvercle richement gravé, mouvements de première classe, plaqué en or (14k) paraît aussi bien qu'une montre en or de \$40, grandeur au choix de l'acheteur, sera envoyée à quiconque en fera la demande par examen, en payant les frais d'express. Si vous l'aimez payez \$3.95. Si vous croyez à la sincérité de notre offre, envoyez l'argent avec votre ordre, et nous vous enverrons une montre telle que commandée, et de plus une chaîne magnifique. De plus nous paierons les frais d'express pour les prix mentionnés plus haut.

ROYAL MANUFACTURING CO., 334 Dearborn St., Chicago, Ill. 4 nov. 1a.

GOLDEN LEAF (FEUILLE D'OR) TABAC COUPÉ. Délicieux pour la Pipe. CE TABAC fait les délices de ceux qui aiment un tabac aromatique et pur. Il est fait par les plus grands fabricants de tabacs coupés ou en poudre du Canada. B. HOUDE & CIE QUEBEC. Nos tabacs à priser sont célèbres. ACHETEZ-EN.

Prunel. Le spécifique du jour contre la toux. A vendre partout. À 20c. le flacon. PRUNEL, 505 St. Jacques, Montréal.

Prétention véritable. LÉTTRE A RAPPÉLÉ. Montréal, P. Q., 15 août 1896. S. S. Rickman, Ker, M. P., Hamilton, Ont. Cher Monsieur, — Je suis heureux de vous informer que votre remède, le Kootenay Cure, a fait chez moi tout ce que vous prétendez qu'il produirait. J'ai commencé à prendre du mieux en prenant ce remède, c'est-à-dire au printemps dernier, et dès maintenant je suis en mesure de le recommander à tout le monde. Comme vous le savez, je souffrais de rhumatisme sous une bien mauvaise forme et mes rhumes étaient sérieusement affectés. J'éprouvais d'horribles douleurs dans le dos et j'avais presque perdu l'appétit. Le rhumatisme m'a laissé l'appétit m'est revenu, et mes rhumes et autres organes fonctionnent régulièrement et librement, ce qui ne m'était pas arrivé depuis des années. Le remède Kootenay a fait disparaître toutes les douleurs que j'avais dans le dos, et je suis content pour cent mieux sous tous rapports. Je vous envoie cette lettre librement et j'espère que ce moyen engage d'autres personnes qui souffrent de la même mal à employer le même remède et ainsi se guérir. Je considère le Kootenay Cure un remède sans pareil. Sincèrement à vous, Danie L. Arcand.

Les Hommes Faibles m'appartiennent. Pourquoi? Parce que j'ai étudié toute ma vie l'origine, les résultats et le traitement des PERTES, ÉCOULEMENTS, DOS FAIBLES, IMPUISSANCE, MANQUE DE DÉVELOPPEMENT ET VARIÉCOÛLE. Il n'y a pas cinq médecins dans l'univers, réunis, qui ont autant d'expérience que moi dans le traitement de ces faiblesses. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que vous

Drogues ne vous Guériront Pas. Elles stimulent, mais ne donnent pas de ton au système. Avec un célèbre CEINTURE ÉLECTRIQUE et le SUSPENSEUR ÉLECTRIQUE servant d'appui, je promets de donner de la force aux organes et de la vigueur aux nerfs.

Dos Faible Soulagé en une Nuit. Si vous voulez être heureux, vigoureux et confortable dans votre vieillesse, consultez-moi; conseil gratuit. Écrivez-moi pour le livre TROIS CLASSES D'HOMMES qui vous sera envoyé gratuitement et qui contiendra tout le traitement. On l'envoie cacheté sur demande. DR SANDEN, 106 RUE ST-JACQUES, MONTREAL, QUE. (5)

N'oubliez pas que c'est au magasin de Albert Gervais que vous trouverez le plus grand choix de vaisselles, lampes, cristal, etc., et au plus bas prix possible. La raison est qu'il importe ses marchandises d'Angleterre et d'Allemagne. Venez tout droit à ce magasin; vous épargneriez votre argent et aurez des articles de nouveautés, de bonne qualité, à des prix vraiment étonnants.

LE VIN DE QUININE DE CAMPBELL FORTIFIÉ. ROYAL BLACKLEAD. Le poil "ROYAL BLACKLEAD" ne tache pas les mains ni rougit au feu en exhalant des odeurs empoisonnées comme la plupart des poils en pâte ou liquides. Le poil le plus économique sur le marché. TELLIER, ROTHWELL & CIE Seuls Fabricants, MONTREAL. INSTITUT KNEIPP, DE MONTREAL, 208 1/2 rue Ste-Catherine, près rue Bleury.

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ LE BAUME RHUMAL. Le célèbre spécifique français pour la guérison des Rhumes, Consommation, Bronchite, etc. la bouteille. En vente dans toutes les pharmacies et épicerias.

La Mauvaise Humeur... L'Impatience... Mauvaise Digestion. L'homme le plus doux, le plus bienveillant, peut devenir irritable, impatient, et sujet à la mauvaise humeur, si il souffre de dyspepsie, car cette maladie peut transformer les natures les mieux organisées. Si vous souffrez de cette pénible maladie vous pouvez obtenir une guérison complète en prenant avant et après chaque repas, un petit verre de VINS MICHEL. Ce Tonique Merveilleux rétablit les fonctions digestives. Il fait disparaître l'acidité de l'estomac, les brûlements, les pesanteurs, etc., etc. il rend l'appétit meilleur, le sommeil paisible, il donne la santé et la force aux plus faibles, et met la bonne humeur au cœur. EN VENTE PARTOUT.

JOHN LABATT BREWER LONDON CANADA ALE & STOUT. Les Meilleurs Brevages. Ont obtenu la plus haute récompense sur ce continent à l'Exposition Universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la Mi-Hiver, San Francisco, Cal., 1894. Surpassent sous tous rapports, tous les concurrents du Canada et des Etats Unis, et ont obtenu HUIT AUTRES MEDAILLES en Or, en Argent et en Bronze, aux grandes Expositions Universelles. Prix spéciaux au Gros. ON PORTE A DOMICILE DANS TOUTE LA VILLE. Téléphonez au No 41. S. P. CHAMPOUX, Epicier, Provisions, Vins et Liqueurs. SEUL AGENT A JOLIETTE. 28 nov. 97 1an.

BIERE ET PORTER DE JOHN LABATT, LONDON. Les Meilleurs Brevages. Ont obtenu la plus haute récompense sur ce continent à l'Exposition Universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la Mi-Hiver, San Francisco, Cal., 1894. Surpassent sous tous rapports, tous les concurrents du Canada et des Etats Unis, et ont obtenu HUIT AUTRES MEDAILLES en Or, en Argent et en Bronze, aux grandes Expositions Universelles. Prix spéciaux au Gros. ON PORTE A DOMICILE DANS TOUTE LA VILLE. Téléphonez au No 41. S. P. CHAMPOUX, Epicier, Provisions, Vins et Liqueurs. SEUL AGENT A JOLIETTE. 28 nov. 97 1an.

A. Faust & C. de Lorimier, Médecins-Vétérinaires, 67 ST-ANDRE, MONTREAL. (Carré Viger.) HOPITAL DE CHEVAUX, FORGE, ETC. Téléphone Bell 6590. 4 nov. 1a. AVIS IMPORTANT! Les propriétaires de "La Cie à Bois de Joliette" ayant vendu leur moulin et accessoires à Joliette pour concentrer leurs affaires à leurs scieries de St-Gabriel de Brandon, offrent en vente au public de Joliette et des environs un stock de bois considérable consistant en planches et madriers de pin, d'épinette, cèdre et bûche de maison, grange, étable, glacière et autres dépendances, le tout en bon ordre ainsi que divers instruments d'agriculture tels que moulin à battre, à faucher, râtelier, voitures d'hiver et d'été, harnais, le tout pour être vendus à des conditions avantageuses. Pour plus amples informations s'adresser à M. Joseph Laporte, officier de police, No. 272 rue D'Assis, Montréal. 18 nov. 4m.

The "D. & L." Menthol Plaster. Pour plus amples informations s'adresser à M. Joseph Laporte, officier de police, No. 272 rue D'Assis, Montréal. 18 nov. 4m.

Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, la Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Posés par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal. W. A. NOYES, 820 Power's Block, Rochester, N. Y. 26n. 5m

Ne souffrez plus, mesdames

VOUS REMÈDE EXISTE. Oui, il existe ce remède si longtemps réclamé par la science et les nombreuses malades, femmes mariées ou non, riches ou pauvres. Le "Bébé-Ma" n'est plus à craindre, car "Régulateur de la femme", ce merveilleux spécifique découvert par Dr J. Larivière, qui guérit toutes les maladies inhérentes à la femme, donne du ton aux nerfs, purifie et fortifie le sang, donne l'appétit, facilite la digestion et prépare le système contre les effets énerveux de grandes chaleurs. Ce remède est approuvé par des médecins éminents qui en connaissent la composition, et par les certificats de milliers de personnes qui ont été guéries. Souffrez-vous, mesdames, depuis peu ou depuis longtemps, ce remède vous guérira infailliblement. Avez-vous besoin d'un bon emplâtre, demandez à votre pharmacien mes "Female Plasters" ou écrivez pour ces deux remèdes au propriétaire, DR J. LARIVIERE, Manville, R. I. Etabli en 1846

La Fonderie de Joliette, JOLIETTE, P. Q. DU NOUVEAU POUR 1898. Cette manufacture offre en vente un grand nombre de Moulins à Battre pour deux chevaux. Moulins qui vanne à un cheval. Hache Paille No 12 à la main ou avec deux chevaux. Hache Paille No 9 à la main ou avec un cheval. Hache Legumes. Charruas en acier et en fonte. Small 1a.

L. Z. MAGNAN, MANUFACTURIER DE BISCUITS ET SUCRERIES DE TOUTES SORTES EN GROS SEULEMENT JOLIETTE, P. Q. M. L. Z. Magnan tiendra toujours un assortiment complet de biscuits et de bonbons de toutes sortes, et il sera en état de donner satisfaction à sa clientèle, tant par le modicité de ses prix que par la qualité de sa marchandise. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

L. Z. MAGNAN, MANUFACTURIER DE BISCUITS ET SUCRERIES DE TOUTES SORTES EN GROS SEULEMENT JOLIETTE, P. Q. M. L. Z. Magnan tiendra toujours un assortiment complet de biscuits et de bonbons de toutes sortes, et il sera en état de donner satisfaction à sa clientèle, tant par le modicité de ses prix que par la qualité de sa marchandise. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

L'EAU de FLORIDE de MURRAY & LANMAN. Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.

Le plus Doux, le plus Délicieux, le plus Rafraîchissant et le plus Persistant de tous les Parfums pour le Mouchoir, la Toilette et le Bain. M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands d'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE ainsi que du tabac en feuille. M. Magnan aura toujours en mains, le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Les meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre sa haute qualité. Essayez-le. 1er Jan. 97 1a.